



UNE VÉRITABLE VICTOIRE EN FAVEUR DES PSYCHOLOGUES

Le 7 septembre 2021, l'intersyndicale regroupant toutes les organisations syndicales de la ville de Paris faisait part du soutien unanime apporté aux psychologues de la DFPE dont la revendication principale était : un maintien de l'encadrement hiérarchique des psychologues assuré par un pair.

Suite à l'audience du 21/09/2021 avec Monsieur Xavier Vuillaume, Directeur de la DFPE, les psychologues et l'intersyndicale se félicitent d'avoir tenu bon et d'avoir été entendu(e)s sur leur principale revendication à savoir : **l'abandon de la proposition de confier le lien hiérarchique des psychologues aux médecins pilotes de territoire et le maintien du lien hiérarchique par un pair dans la future direction.**

La fonction de psychologue coordinatrice/teur conservera donc ses prérogatives telles qu'elles existent depuis sa création à savoir, l'encadrement hiérarchique et technique des psychologues de la DFPE. La migration du service de PMI de la DFPE vers la Direction de la Santé (Publique) ne changera pas ce statut.

Le Directeur a annoncé qu'avec cette décision, fruit d'un dialogue social respectueux, il entend maintenir l'objectif énoncé par l'administration d'un renforcement de la territorialisation par de nouveaux ajustements organisationnels dont les détails seront bientôt précisés.

Xavier Vuillaume a par ailleurs évoqué la richesse des compétences et la diversité des champs d'intervention des psychologues à la Ville de Paris, faisant remarquer son caractère unique au niveau national.

Xavier Vuillaume a également tenu à préciser que les actuels postes vacants de titulaires sont publiés et n'ouvriront pas la voie à une contractualisation.

L'intersyndicale a toutefois alerté les Directions sur un élément clé en matière de recrutement, à savoir l'attractivité des postes. L'augmentation actuelle des missions des psychologues, forme de polyvalence à moindre coût, suscite déjà des remous sur le terrain. Il est à déplorer qu'elle soit génératrice de souffrance au travail pour certains, voir même qu'elle fasse fuir les psychologues déjà en poste ou s'avère être un frein au recrutement de titulaires. **Il conviendra donc dans le futur de rester attentif sur ce point qui renforce la position de l'intersyndicale quant au maintien des interventions des psychologues en EAPE en qualité et en quantité, telle que la Direction s'y est engagée, soit 80% de leur temps de travail.**

Cette rencontre a également été l'occasion d'élargir le débat, pour penser le maintien d'un service de qualité à destination des parisiens inévitablement en lien avec l'obtention de nouveaux moyens.

À ce titre et dans la continuité des échanges, lorsqu'a été demandé l'ouverture d'un concours de psychologues et la création de postes de titulaires supplémentaires, François Monteagle (expert de haut niveau en charge du pilotage de la DSP) a répondu par la nécessité de donner des moyens à la hauteur des ambitions de la future direction.

En outre, les psychologues de la sous direction santé de la DASES, tout comme ceux de la DFPE, feront partie de la future Direction. L'intersyndicale se devait donc de questionner sur le devenir de leurs missions, mais aussi de leur hiérarchie.

À cette question, François Monteagle a répondu que la création de la Direction de la Santé (Publique) n'a pas vocation à modifier pour les psychologues de la sous-direction de la santé leurs missions et leur hiérarchie directe, celles-ci n'évoluent pas.

En revanche, il y aura des évolutions dans l'organigramme avec de nouvelles sous-Directions afin de renforcer les capacités de pilotage de la direction. Des échanges entre Madame la Maire et l'élue en charge de la Santé sont en cours pour la validation des modalités d'organisation de la future direction. Proposition est faite par Mr Monteagle de reparler de ces différents points lors de leur présentation à l'ensemble des agents, prévue mi-octobre 2021.

L'intersyndicale a, de façon unanime, salué ce signal positif adressé aux agents quant à la possibilité d'un réel dialogue social et restera vigilante en ce qui concerne la mise en œuvre des engagements de la direction.

L'intersyndicale se félicite donc de cette issue concernant l'organisation du travail des psychologues de la DFPE qui vise à garantir la qualité du service rendu aux parisien(ne)s.